

Info bourse CRM 20 FEVRIER 2022

Tout d'abord nous tenons à vous rassurer du maintien de la bourse du CRM le 20 février 2022 et à remercier les nombreux exposants qui ont déjà réservé leur emplacement en salles et en extérieur. Nous sommes complets en salle (sous réserve des désistements liés aux nouvelles mesures) et des emplacements sont encore disponibles en extérieur.

Les mesures prises pour assurer le maintien de la bourse

Les bars et points de restauration ont dû être supprimés dans les 2 salles pour éviter les regroupements trop statiques favorisant les foyers de contamination .Il sera possible de se restaurer à une autre emplacement prévu à cet effet avec mise en place de manges-debout ré-autorisés à compter du 16 février.

Réimplantation des exposants en extérieur sur le terrain de sport existant derrière les salles et dont l'accès permettra **le contrôle des entrées**. Des allées d'une profondeur de 5 mètres permettront le positionnement des exposants avec leur véhicule. Un plan avec numéro d'emplacement sera adressé quelques jours avant la bourse.

Attention les exposants non inscrits préalablement et venant le jour même ne sont donc pas assurés de trouver une place dans l'espace réservé à la bourse.

Tous les visiteurs et exposants devront accepter la pose au poignet d'un bracelet de contrôle.

EXIGENCE DU PASS VACCINAL POUR L'ACCES LA BOURSE (exposants et accompagnateurs, public et bénévoles CRM)

La loi du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire transforme **le pass sanitaire en un pass vaccinal** à compter du 24 janvier 2022 à **toutes les personnes de plus de 16 ans** pour les activités du quotidien (restaurants, cinémas, foires, salons...), élargit les possibilités de contrôle et renforce les sanctions en cas de fraude au passe.

L'accès est donc soumis à la présentation du pass vaccinal aux entrées dédiées et à la pose du bracelet au poignée pour éviter de se refaire contrôler plusieurs fois. Nous vous demandons de faciliter ces opérations en préparant vos documents pour assurer la fluidité et ne pas commenter cette mesure qui n'est pas de notre responsabilité. Des contrôles opérés par les autorités sont également possibles pour s'assurer de la véracité des certificats présentés.

Attention les personnes déjà inscrites qui ne pourront disposer du pass vaccinal au jour de la bourse doivent annuler **leur inscription avant le 14 février** sous peine de **perdre leur règlement**.

Mesures d'assouplissement

Normalement le gouvernement a accepté **la levée du port du masque en extérieur** à compter du 2 février . Toutefois cette mesure peut être rétablie par la préfecture du Maine-et-Loire si la situation sanitaire départementale se dégrade.

Nous vous remercions de votre compréhension et coopération pour que cette bourse puisse se dérouler du mieux possible dans l'intérêt collectif.

